

La Chambre s'est réunie à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *JOHN JONES ROSS*, Président.

Les honorables messieurs

Angers,	Dickey,	Ogilvie,	Reid (Caribou),
Bowell (sir Mackenzie),	Guévremont,	Power,	Scott,
Clemow,	MacInnes (Burlington),	Primrose,	Smith (sir Frank),
Desjardins,	McInnes (Victoria),	Read (Quinté),	Sullivan,
Dever,	Montplaisir,		

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (150) intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Grand-Nord de Winnepeg," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, a présenté au Sénat une réponse à une Adresse du Sénat en date du 3 juillet 1895, pour copie des pétitions demandant la construction de nouvelles voies ferrées dans l'Île du Prince-Edouard ; copie du rapport de l'ingénieur en chef sur le coût estimatif des travaux à exécuter, sur les frais d'exploitation et sur le revenu probable des embranchements projetés, ainsi que sur l'accroissement de recettes du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, qui devrait résulter de la mise en activité de tels embranchements.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :—

(Voir Documents de la session No 103a.)

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen ; vicomte de Formartine, baron de Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Écosse ; vicomte Gordon d'Aberdeen, dans le comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni ; baronnet de la Nouvelle-Écosse ; Gouverneur général du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huisier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes, et d'informer cette Chambre " que c'est le " plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, " dans la salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur ;

Le greffier de la Couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit :—

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara et à l'effet de changer le nom de la compagnie en celui de Compagnie du chemin de fer de Niagara, Hamilton et Pacifique.

Acte à l'effet de constituer en corporation Gilmour et Hughson (à responsabilité limitée).

Acte constituant en corporation la Compagnie de pouvoir hydraulique et d'estacades des Grandes-Chutes.

Acte à l'effet de modifier le chapitre dix des statuts de 1892, concernant les Commissaires du havre de Trois-Rivières.

Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection générale.